

les autres membres de la communauté des nations. Le fait d'être membre de la Société des Nations, le droit de négocier certains traités, l'établissement de représentation diplomatique séparée dans nombre de pays étrangers ont caractérisé cette phase de la croissance du Dominion du Canada. Une déclaration plus explicite sur les principes d'égalité de status a été donnée dans le Statut de Westminster en 1931 qui enlevait les dernières restrictions sur l'autonomie législative des Dominions.

PARTIE 1.—CONSTITUTION ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DU CANADA

Le Dominion du Canada est le plus vaste et le plus peuplé des grands dominions autonomes de l'Empire Britannique, lequel comprend également le Commonwealth d'Australie, l'Union Sud-Africaine, le Dominion de la Nouvelle-Zélande, la Rhodésie du Sud et la colonie insulaire de Terre-Neuve (y compris le Labrador). Comme le Gouvernement de Terre-Neuve était incapable de satisfaire au service des intérêts sur ses obligations, la constitution de cette colonie a été suspendue en 1934 à la demande de la Législature. L'île est maintenant administrée par six commissaires nommés par la Couronne, trois de Terre-Neuve et trois du Royaume-Uni. Pour le moment il n'y a pas de Conseil Législatif ni de Chambre d'Assemblée. Ces dominions sont dotés d'un gouvernement responsable, du type britannique, et sont administrés par des Conseils Exécutifs ou Cabinets, dont les membres remplissent les fonctions de conseillers du représentant du Souverain; ceux-ci doivent posséder la confiance des représentants élus par le peuple et qui constituent le Parlement, devant qui ils sont responsables, et ils doivent céder la place à un autre gouvernement lorsque cette confiance a cessé d'exister.

Certains de ces dominions, tels que le Canada, l'Australie et le Sud-Africain, couvrent d'immenses étendues de territoire, les deux premiers égalant presque la superficie de l'Europe. Chaque section a ses propres problèmes et ses propres points de vue, ce qui nécessite des Parlements locaux aussi bien qu'un Parlement central. Ces Parlements locaux, établis à une époque où les moyens de transports et communications étaient plus difficiles et plus coûteux qu'à présent, ont été chronologiquement antérieurs à l'organe central; lors de la formation de ce dernier, ils lui cédèrent certaines de leurs attributions comme en Australie, ou bien remirent entre ses mains tous leurs pouvoirs, sauf certaines exceptions spécifiées, comme au Canada et dans le Sud-Africain. Le Canada possède neuf de ces parlements locaux à l'heure actuelle; l'Australie, six; et le Sud-Africain, quatre.

Outre les Dominions énumérés ci-dessus, le grand empire de l'Inde, au point de vue de son administration interne, a été placé sur la voie qui conduit au gouvernement responsable et qu'ont autrefois suivie les Dominions maintenant entièrement autonomes. En fait, toutes les parties de l'Empire, qui ne sont pas simplement des forteresses ou des comptoirs, évoluent dans la direction du gouvernement responsable offert aux dépendances, comme il le fut aux colonies d'autrefois, par l'extension graduelle de l'autonomie, au fur et à mesure de l'accroissement des aptitudes de leurs populations respectives. Les administrateurs britanniques ont eu et ont en vue de développer ces aptitudes à l'extrême, par la diffusion de l'instruction et une juste administration.

L'article suivant esquisse les étapes du développement du libre gouvernement du Dominion du Canada.